

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES CÉRÉALES—LES QUANTITÉS VENDUES ET LES MONTANTS PAYÉS PAR LES PAYS ÉTRANGERS

Question n° 2196—**M. Dionne:**

1. Quelle a été la quantité de blé, d'avoine et d'orge récoltée au Canada au cours des années 1966, 1967 et 1968?

2. Quelle a été la quantité vendue aux meuneries du Canada durant ces mêmes années et à quels prix?

3. Quelle a été la quantité vendue à des pays étrangers durant ces mêmes années et à quels prix?

4. Quel a été le montant payé par chaque pays acheteur durant ces mêmes années?

5. Quels sont ceux, parmi les pays acheteurs de blé ou autres grains, qui n'ont pas payé à date et quel est le montant dû par chacun d'eux?

(Le document est déposé.)

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE— LE COÛT DU SERVICE D'INFORMATION ET LE NOMBRE DE PUBLICATIONS

Question n° 2462—**M. Robinson:**

1. Le ministère de la Production de défense possède-t-il un service d'information et, dans l'affirmative, combien celui-ci a-t-il coûté à chaque année, de 1960 à 1968 inclusivement?

2. Combien de publications et/ou de périodiques et/ou de bulletins et/ou de communiqués le Ministère a-t-il mis en circulation au cours des années 1960 à 1968 inclusivement, et combien a coûté chaque publication pour chacune de ces années?

3. Combien d'exemplaires de chaque publication met-on en circulation, à qui les distribue-t-on, et comment se fait cette distribution?

(Le document est déposé.)

MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

LES FINANCES

HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT DE LA BANQUE DU CANADA

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter, appuyé par le député d'York-Sud (M. Lewis), une motion tendant à l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement, afin de discuter une affaire précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, c'est-à-dire la hausse du taux d'intérêt à 8 p. 100 annoncée hier par la Banque du Canada, ce qui aura pour effet de porter les taux d'intérêt et le coût de la vie à un niveau sans précédent, accroissant ainsi les difficultés de ceux qui touchent des revenus fixes.

[L'hon. M. Jamieson.]

M. l'Orateur: Le député a donné à la présidence le préavis qu'exige l'article 26 du Règlement. Le député de Waterloo (M. Saltsman) soulève un problème évidemment majeur et dont l'urgence ne fait pas de doute. Par ailleurs, je suis certain que tous les députés portent un intérêt constant à la question.

Comme chacun le sait, les taux d'intérêt ont évolué ces derniers mois et de temps à autre, la Banque du Canada a annoncé des modifications aux intérêts bancaires. Une conclusion s'impose: c'est un sujet de préoccupation constante. Pour le prouver, il suffira à la présidence de rappeler que le 25 juin, la Chambre a confié l'étude de cette même question, qui fait l'objet de la motion du député, à l'un de ses comités permanents. L'ordre de la Chambre se lisait ainsi:

Que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit autorisé à examiner le niveau actuel des taux d'intérêt au Canada et leur relation avec les taux des autres pays et avec les conditions économiques au Canada et ailleurs.

Dans ce sens, un comité de la Chambre est saisi de cette question. Comme je l'ai dit, le fait que la Chambre examine cette question depuis quelque temps déjà indique que ce problème est de nature persistante. Sous ce rapport, je doute fort qu'on puisse y appliquer l'article 26 du Règlement. Pour ces raisons, il est malheureusement impossible en ce moment de saisir la Chambre de la motion proposée par le député de Waterloo.

[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion n° 256 est acceptable par le gouvernement.

[Traduction]

LES TENDANCES DU MILIEU DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Motion n° 256—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des études faites récemment sur les tendances du milieu de la main-d'œuvre au Canada par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et que le ministre a citées dans le discours qu'il a prononcé à Wolfville, en Nouvelle-Écosse, le 26 juin 1969.

(La motion est adoptée.)

[Français]

M. Forest: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motions n°s 140, 206, 214, 255 et 257?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.